

1. VERIFICATION

Vérification du fonctionnement des appareils à effectuer en fonction de la réglementation par un organisme agréé.

2. MAINTENANCE

Installation de l'appareil	EN TOITURE (de 5 à 60° / horizontale)		EN FACADE (de 61 à 90° / horizontale)		
	CERTILUX	CERTILAM	CERTILUX	CERTILAM	AIRLAM
TYPE D'APPAREIL					

☐ Maintenance à effectuer une fois par an

Mise en position de sécurité de l'appareil, vérification de l'état général et du verrouillage en position de sécurité	X	X	X	X	X
Nettoyage des appareils et des canaux de drainage (nœud de lames, chéneaux de parevents...)	X	X	X	X	X
Contrôle des parevents (fixations sur l'appareil, rigidité de l'ensemble...)	X	X			
Contrôle de l'angle d'ouverture des lames	X	X	X	X	X
Vérification de l'étanchéité des lames sur les porte lames (contrôle des clips, joint sur le nez de lame, présence des flasques...)	X		X		
Contrôle des articulations des lames et de l'embiellage (goussets de lames, système de commande de la manœuvre...)	X	X	X	X	X
Contrôle de l'alimentation en fonction de l'énergie : ▪ Commande mécanique : o Vérifier l'attache du câble ▪ Commande pneumatique o Contrôler l'étanchéité du réseau ▪ Commande électrique o Vérifier les fixations des câbles électriques o Nettoyez l'électro-aimant	X	X	X	X	X
Vérification du fusible thermique (si option de sécurité retenue)	X	X	X	X	
Vérification du report des informations des contacts de position au CMSI (si option de sécurité retenue)	X	X	X	X	X
Refermer les appareils à partir : ▪ du poste de commande ou CMSI ▪ refermeture manuelle de l'appareil	X	X	X	X	X
Vérification du verrouillage position fermée	X	X	X	X	X

☐ Maintenance à effectuer tous les trois ans et dix ans

Maintenance conditionnelle et préventive

Démonter et contrôler visuellement les organes moteur (vérins pneumatiques ou électriques, vérins à énergie intrinsèque).	X	X	X	X	
Remplacement des organes moteur tous les 10 ans	X	X	X	X	X